



Litige avec la cavamac impayés

Par **vony**, le **22/06/2009** à **19:53**

Bonjour à tous,

je suis en litige avec la cavamac qui me réclame des impayés depuis 10 ans.

Sur 7 ans j'ai changé 3 fois de domicile; aujourd'hui je commence à peine à me stabiliser jusqu'à une relance de la cavamac qui menace de saisir mes biens, ont-ils le droit ? qui peut me conseiller ?

quelques précisions

- 1 .Peuvent-ils me réclamer des paiements si à la base même je n'ai pas fait de démarche pour m'inscrire à la chambre de commerce ?
- 2 .les sommes à payer ne sont jamais les mêmes 2300 puis 2245 puis 3200 puis 2900 E
- 3 dans quels textes de loi le temps de prescription pour des cotisations sociales impayées est de 5 ans ?

Merci d'avance de vos réponses et vive l'esprit de solidarité !

Par **bartfool**, le **15/02/2010** à **15:37**

Bonjour,

Peut-être pourriez-vous lire l'arrêt de la Cour de Cassation du 23 novembre 2006 de la chambre civile n° 2

N° du pourvoi : 05-10911

Publication au bulletin 2006 II n°334 p.309

Cordialement